



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Sous réserve de l'approbation au prochain conseil municipal.

Date d'envoi des convocations : 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la Salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Présents : Mmes Elisa ABAUX, Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

Excusé(e)s : Agathe BUSSIERE & Véronique RICHARD

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2022
- ⇒ Désignation de deux secrétaires de séance.

1. Indemnités des élus 2021
2. Assainissement :
 - ↳ Vote du Compte de Gestion 2021
 - ↳ Vote du Compte Administratif 2021
 - ↳ Affectation des résultats 2021
 - ↳ Facturation assainissement administré
 - ↳ Budget Primitif 2022
3. Commune :
 - ↳ Vote du Compte de Gestion 2021
 - ↳ Vote du Compte Administratif 2021
 - ↳ Affectation des résultats 2021
 - ↳ Fongibilité
 - ↳ Etat des restes à recouvrer
 - ↳ Versement de subvention commune vers assainissement
 - ↳ Budget Primitif 2022

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2022 a été approuvé avec 13 voix pour.

Elisa ABAUX & Yasmine DAVID sont nommées secrétaires de séance.

1. INDEMNITES DES ELUS

Le Maire présente à l'assemblée l'état annuel des indemnités perçues par les élus en 2021 selon le tableau.

Le conseil municipal prend acte de l'information relative aux indemnités des élus ci-dessous.

ETAT ANNUEL 2021 DES INDEMNITES DES ELUS

MAIRIE ADRIERS

Elus	Qualité	Indemnités de fonctions		Frais de déplacement	Total
		Mairie (brut annuel)	CCVG		
ABAUX Elisa	Conseillère Municipal	Néant	Néant	Néant	0,00 €
BERTHOMIER André	Adjoint	4 994 € 04	Néant	Néant	4 994,04 €
BUSSIERE Agathe	Conseillère Municipal	Néant	Néant	Néant	0,00 €
CHARRY Jean	Conseiller Municipal	Néant	Néant	Néant	0,00 €
COMBEAUD Mylène	Conseillère Municipal	Néant	Néant	Néant	0,00 €
DAVID Yasmine	Adjointe	4 994 € 04	Néant	Néant	4 994,04 €
DESBORDES Romain	Adjoint	4 994 € 04	Néant	Néant	4 994,04 €
DUDOGNON Sylvie	Conseillère Municipal	Néant	Néant	Néant	0,00 €
QUERRIOUX Stéphane	Conseiller Municipal	Néant	Néant	Néant	0,00 €
RICHARD Véronique	Conseillère Municipal	Néant	Néant	Néant	0,00 €
ROLLE MILAGUET Thierry	Maire	18 809 € 16	6 615 € 89	SORÉGIÉS : 244 € 20	25 669 € 25
ROSE Philippe	Adjoint	4 994 € 04	Néant	Néant	4 994,04 €
ROTUREAU Bernard	Conseiller Municipal	Néant	Néant	Néant	0,00 €
SOUCHAUD Christophe	Conseiller Municipal	Néant	Néant	Néant	0,00 €
VACHON Laurent	Conseiller Municipal	Néant	Néant	Néant	0,00 €

2. ASSAINISSEMENT

↳ **Vote du Compte de Gestion 2021**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Compte de Gestion 2021 est établi par Mme JEAMET, Trésorière de Montmorillon, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, les conseillers municipaux, avec 13 voix Pour, approuve le compte de gestion assainissement 2021.

↳ **Vote du Compte Administratif 2021**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du compte administratif 2021 :

Investissement

● Dépenses	Prévu	25 724,86 €
	Réalisé	25 666,32 €
	Reste à réaliser	0 €

● Recettes	Prévu	25 724,86 €
	Réalisé	23 324,86 €
	Reste à réaliser	0 €

Fonctionnement

● Dépenses	Prévu	44 381,52 €
	Réalisé	38 433,27 €
	Reste à réaliser	0 €

● Recettes	Prévu	44 381,52 €
	Réalisé	39 847,09 €
	Reste à réaliser	0 €

Résultat de clôture de l'exercice :	
Investissement :	- 2 341,46 €
Fonctionnement :	1 413,82 €
Résultat global :	- 927,64 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, avec 12 voix Pour, approuve le compte administratif assainissement 2021, le maire s'étant retiré lors du vote n'a pas participé.

↳ Affectation des résultats 2021

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 5 160,70 €
- un excédent reporté de : 6 574,52 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 413,82 €

- un déficit d'investissement de : 2 341,46 €
Soit un besoin de financement de : 2 341,46 €

Décide, avec 13 voix Pour, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	1 413,82 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	1 413,82 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	2 341,46 €

↳ Facturation assainissement administré

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une administrée demande un écrêtement sur sa facture d'assainissement du 1^{er} semestre 2021 suite à une fuite d'eau survenue sur son installation privative d'alimentation en eau potable, située au 8 rue du Villars 86430 Adriers.

En application de la loi Warsmann et au vu des pièces justificatives fournies, sa facture aurait dû être calculée à partir du volume annuel moyen soit 289m3, au lieu de 578 m3.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour le remboursement de 289 m3 à l'administré sur sa facture assainissement n° 276 du 1^{er} semestre 2021.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents décident :

- de rembourser cet administré ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le maire ou à monsieur le 1^{er} adjoint en cas d'empêchement pour signer les documents afférents à cette affaire.

↳ Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix Pour, vote le Budget Primitif 2022 comme suit :

Investissement :	● Dépenses :	17 382,00 €	● Recettes :	17 382,00 €
Fonctionnement :	● Dépenses :	37 630,00 €	● Recettes :	37 630,00 €

3. COMMUNE

↳ Vote du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Compte de Gestion 2021 est établi par Mme JEAMET, Trésorière de Montmorillon, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, les conseillers municipaux, avec 13 voix Pour, approuve le compte de gestion Commune d'Adriers 2021.

↳ Vote du Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du compte administratif 2021 :

Investissement

● Dépenses	Prévu	415 045,82 €
	Réalisé	378 621,30 €
	Reste à réaliser	2 570,00 €

● Recettes	Prévu	415 045,82 €
	Réalisé	185 659,87 €
	Reste à réaliser	0 €

Fonctionnement

● Dépenses	Prévu	807 830,53
	Réalisé	521 034,10
	Reste à réaliser	0 €

● Recettes	Prévu	807 830,53
	Réalisé	862 357,83
	Reste à réaliser	0 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 192 961,43 €
Fonctionnement :	341 323,73 €
Résultat global :	148 362,30 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, avec 12 voix Pour, approuve le compte administratif Commune d'Adriers 2021, le maire s'étant retiré lors du vote n'a pas participé.

↳ Affectation des résultats 2021

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 153 968,70 €
- un excédent reporté de : 187 355,03 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 341 323,73 €

- un déficit d'investissement de : 192 361,43 €
- un déficit des restes à réalisés de : 2 570,00 €
Soit un besoin de financement de : 195 531,43 €

Décide, avec 13 voix Pour, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021. comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	341 323,73 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	195 531,43 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	145 792,30 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	192 961,43 €

↳ Fongibilité

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune d'ADRIERS est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune,

Par 13 voix Pour ;
Et 0 abstention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

↳ Etat des restes à recouvrer : Admissions en non-valeur budget commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de créances irrécouvrables, Budget Commune, arrêté à la date du 4 février 2022, établi par Madame le comptable public, d'un montant total de **43,75 €** correspondant à :

- Cantine/Garderie 2017 : **43,75 €**

Ces créances n'ont pas pu être recouvrées par le comptable public pour les motifs exposés dans l'état.

Après étude, les conseillers municipaux, avec **13 voix pour, 0 contre et 0 abstentions** donnent un avis favorable à l'admission en non-valeur pour la totalité des créances irrécouvrables **43,75 €** - budget commune.

↳ Versement de subvention commune vers assainissement

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour le versement d'une subvention du budget commune au budget assainissement afin d'équilibrer celui-ci d'un montant de **930 €** (art. 6573641).

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents décident de verser cette subvention sur le budget assainissement et de donner tous pouvoirs à Monsieur le maire ou à monsieur le 1^{er} adjoint en cas d'empêchement pour signer les documents afférents à cette affaire.

↳ Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix Pour, vote le Budget Primitif 2022 comme suit :

<i>Investissement :</i>	● Dépenses : 467 450,43 €	● Recettes : 470 020,43 €
	● RAR : 2 570,00 €	
<i>Fonctionnement :</i>	● Dépenses : 785 120,80 €	● Recettes : 785 120,80 €

La séance est levée à 23 h 49.

Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET

